

La culture et l'identité équatorienne sont récupérées grâce à un travail d'équipe. Pour 2014, dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de biens patrimoniaux, le rapatriement de plus de 3.500 pièces archéologiques provenant d'Europe a ainsi été prévu. Le Comité National de Lutte contre le Trafic Illicite de Biens Culturels a été créé en mars 2010, dans le but de développer, diriger et exécuter les stratégies de lutte face au trafic de biens patrimoniaux. Le Président de la République a déclaré la lutte contre le trafic illicite de nos biens patrimoniaux "politique d'état".

Le Comité National est l'entité directrice en la matière. Sa gestion est assurée par notre Ministère de Coordination de la Connaissance et du Talent Humain (MCCTH). Les autres institutions gouvernementales qui font partie du Comité National sont : le Ministère de la Culture et du Patrimoine, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Mobilité Humaine, l'Institut National du Patrimoine Culturel, le Fisc et le Procureur Général.

Ses délégués constituent en outre le Comité Technique, qui assure l'exécution et l'assistance technique en matière de lutte contre le trafic illicite de biens. Sebastián González, président du Comité Technique, a dialogué avec l'équipe de communication du MCCTH, afin de faire connaître plus en profondeur le travail du Comité, les restitutions obtenues et le travail envisagé pour 2014.

[Lire l'interview à Sebastián González sur la page web du Ministerio Coordinador de Conocimiento y Talento Humano](#)